Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260630-2026_5_58-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

Délibération n° 2026_5_58

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, François MOREAU, James TESSON, Geneviève WACK, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Kira ZAYTSEVA, Mélanie MALEUVRE, Franck WALLON, Roméo AUNAY, Laëtitia MARREC et Loïc TOURBOT.

Excusées : Céline BERDER-LANGUENOU (pouvoir à Stéphane HERVOIR), Gaëlle QUERE (pouvoir à Annick JAFFRES) et Daphné HERMES (pouvoir à François MOREAU)

Date de convocation : 24 juin 2026

Objet :
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le schéma directeur d'aménagement du bourg

Exposé des motifs :

Afin de disposer d'une vision globale et cohérente du développement du bourg, la commune a engagé une démarche visant à élaborer un schéma directeur d'aménagement. Cette étude a pour objet de définir les orientations d'aménagement des espaces publics, de la mobilité, du stationnement, de la valorisation du patrimoine et du cadre de vie, ainsi que les conditions de réalisation des futurs projets communaux.

Pour mener cette mission, la commune a lancé une consultation sous la forme d'un marché public de services passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-1 et de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique.

À l'issue de la consultation, les offres reçues ont été analysées au regard des critères définis dans les documents de la consultation. La commission « marchés publics », réunie le lundi 15 juin 2026 a examiné les candidatures et les offres et a retenu la proposition de la société Territoire en Commun, jugée économiquement la plus avantageuse.

Le montant de l'offre retenue s'élève à 24 030,00 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1, 1° ;
Vu le rapport d'analyse des offres présenté à la commission des marchés publics ;
Considérant la nécessité pour la commune de se doter d'un schéma directeur d'aménagement du bourg ;
Considérant la procédure de consultation engagée par la commune ;
Considérant l'avis de la commission des marchés publics ayant retenu l'offre présentée par la société Territoire en Commun ;

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Article 1er : **Approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du bourg à la société Territoire en Commun.**

Article 2 : **Fixe le montant du marché à la somme de vingt-quatre mille trente euros hors taxes (24 030,00 € TTC).**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260630-2026_5_58-DE

Article 3 : **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution.**

Article 4 : **Décide que les dépenses correspondantes seront imputées aux crédits inscrits au budget communal.**

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
François MOREAU